

AVIS

Suivant procès-verbal d'adjudication reçu par le notaire soussigné en date du 7 juin 2024, **les lots privatifs ci-après désignés sis dans un immeuble administratif et résidentiel à Luxembourg**, formant le coin entre l'Avenue Marie-Thérèse et le Boulevard du Prince Henri, **avec entrées au 12 Avenue Marie-Thérèse et 47-49 Boulevard du Prince Henri**,

inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, Section LF de la Ville Haute, sous le numéro 719/2397, lieu-dit: Boulevard Prince Henri, place (occupée) bâtiment à habitation, d'une contenance de 7 A 50 Ca.

Désignation des lots privatifs adjugés en bloc ainsi qu'ils figurent au cadastre

Lot Numéro	Millièmes	Description
1	135.440000	APP. 2, CAVE 5, BUREAU I, DEPOTS 3,4,6, PARKINGS 4-6
24	303.550000	R-d-Ch. BUREAU 2, ET.1 BUREAUX 1,2, ET.2 BUREAUX 1,2 ET.3 BUREAUX 1.2 SS.1 DE.1, SS.2 DE.1P.4,9,10, SS.3P
31	1.160000	PARKING 3 (LOT 36)
34	0.170000	CAVE 10

Quotés dans les parties communes suivant extrait cadastral: 440,32/1000ès des parties communes

**Ont été adjugés pour le prix de EUR 9.500.000 (neuf millions cinq cent mille euros)
outre les frais stipulés à 11%, en sus la surtaxe communale à hauteur de 3%**

DESCRIPTION SOMMAIRE

Les lots privatifs adjugés en bloc se composent sommairement comme suit:

Entrée 12 Avenue Marie-Térèse:

- Bureaux (surface administrative) d'une superficie arrondie de 345m²;

Entrées 47-49 Boulevard du Prince Henri

- Bureaux (surface administrative au 1^{er} sous-sol, rez-de-chaussée et 1^{er} étage) d'une superficie arrondie à 565 m²;
- Bureaux (surface administrative au 2^{ème} étage) d'une superficie arrondie de 262 m²;
- Bureaux (surface administrative au 3^{ème} étage) d'une superficie arrondie de 262 m²;
- Appartement n°2 au 4^{ème} étage d'une superficie arrondie de 110 m²;
- 2 caves et 4 emplacements au sous-sol -3, d'une superficie totale arrondie de 62 m²;
- 3 dépôts et 4 emplacements au sous-sol -2, d'une superficie totale arrondie de 146 m²;

Les surfaces ci-avant indiquées sont données uniquement à titre indicatif, sans garantie de la part des liquidateurs et du notaire par rapport aux superficies ci-avant indiquées, toute différence entre ces superficies et celles réelles, excédât-elle un vingtième, devant faire le profit ou la perte de l'adjudicataire.

Conformément au cahier des charges de cette adjudication publique et conformément à la loi, toute personne capable d'encherir, pourra, dans les huit (8) jours qui suivent l'adjudication, faire surenchère, pourvu qu'elle soit d'un sixième (1/6) au moins du prix principal outre les frais d'adjudication, lesquels seront de 12% dont question ci-avant, en sus la surtaxe communale est également due, et dont la solvabilité est établie par une garantie bancaire établie par une banque de la place. La surenchère devra se faire par exploit d'huissier de justice notifié au notaire ou directement entre les mains du notaire Martine SCHAEFFER.

Elle ne pourra être rétractée.

Luxembourg, le 7 juin 2024

Martine SCHAEFFER

Notaire

74, Avenue Victor Hugo
L-1750 Luxembourg

Tel. 2244751